Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 décembre 2024 à 18 h 30 Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

ABSENCE :

Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Évelyne CHICOINE, directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Josée DESLONGCHAMPS, commandante du poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 70 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 18 h 31.

Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnait qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

Remise de la chaise des générations

Isabelle Gagné, militante et membre du mouvement Mères au front, Lisa Gagnon et Marie-Pascale Lévesque, enseignantes, accompagnées de 6 élèves, viennent offrir au conseil d'arrondissement la chaise des générations, conçue par les élèves de l'école primaire alternative Élan. Cette chaise se veut un rappel aux dirigeants des attentes des jeunes générations à l'égard de l'urgence climatique. Le maire, appuyé de tous les élus, remercie les élèves et leurs enseignantes pour ce don et les félicite pour leur engagement.

Période de questions du public.

La période de question débute à 18 h 47.

Dominique Dupont	Point **40.14**. La citoyenne s'oppose à la demande d'usage conditionnel pour l'immeuble situé aux 3979-3989, rue Ontario Est, le bar le Trèfle, afin qu'une salle de spectacle soit aménagée. Elle se dit inquiète pour le bruit que cela occasionnera. Elle demande que le dossier soit révisé. **Document déposé.**
Philippe Guy	Point **40.14**. Le citoyen s'oppose également à la demande d'usage conditionnel pour l'immeuble situé aux 3979-3989, rue Ontario Est. Il veut rappeler que seul le logement du haut a fait l'objet d'une étude de bruit. Il

croit que l'étude acoustique réalisée n'a pas tenu compte de la capacité de la salle à 90 personnes qui occasionnera plus de bruit.

Jean-François Bédard — Point **40.15**. Le citoyen, qui est co-propriétaire du bâtiment situé au 9605, rue Notre-Dame Est, explique ses difficultés dans le cadre d'une demande de permis de transformation qui n'est pas en règle quant au nombre de logements. Il demande comment il serait possible de régler cette situation.

Laure Mabileau — La citoyenne cite les mots de Cyril Dion, concernant l'urgence de prendre des décisions qui sont parfois impopulaires au profit de l'urgence climatique. Elle remercie les membres du conseil de leur courage quant à la décision d'espacer la collecte des ordures à toutes les deux semaines.

Le maire suspend la séance à 19 h 06.
Le maire reprend la séance à 19 h 14.

Alexis Auger — Point **40.15**. Le citoyen, qui est co-propriétaire du bâtiment situé au 9605, rue Notre-Dame Est, explique son désarroi quant à la difficulté de trouver une solution, en collaboration avec la Ville, concernant son problème de permis de transformation. Il demande comment il serait possible d'arriver à une entente.

Émilien Gauthier — Le citoyen se plaint que les bacs de récupération sont lancés un peu partout par les compagnies qui font la collecte et se retrouvent à obstruer la circulation des piétons en plus de répandre des liquides nauséabonds. Il demande qu'une méthodologie de travail de collecte des bacs d'ordures, de recyclage et de composte soit mise en place.

Alain Dumont — Point **40.13**. Le citoyen se questionne sur ce les travaux qui seront faits aux 2380-2382, rue Saint-Germain et si des logements y seront loués.

Chloé Ledoux — La citoyenne soulève des problèmes de circulation et de sécurité sur la rue Haig, entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Sherbrooke. Elle demande quelles sont les solutions que l'arrondissement compte mettre en place pour diminuer le volume de véhicules qui transitent chaque jour sur la rue Haig.

Alain Soulières — Le citoyen veut faire le suivi quant à sa demande de retirer la membrane de plastique au parc à chien Liébert.

Marie-Edith Toussaint — La citoyenne remercie l'arrondissement pour la plantation d'arbres au parc Félix-Leclerc. Elle se plaint des bacs de collectes qui sont lancés partout par les personnes qui font la collecte. De plus, elle explique que le ramassage des encombrants ne se fait pas systématiquement. Enfin, elle soulève des problèmes de sécurité avec la piste cyclable sur l'avenue De Renty. Elle demande ce que va faire l'arrondissement pour assurer la sécurité des citoyens.

Franco Minasi — Le citoyen explique qu'il habite face au parc St-Donat et qu'il y a un problème avec les lampadaires du parc qui restent ouverts toute la nuit. Il demande pourquoi on ne les éteint pas.

Marine Gourit — La citoyenne demande qui, entre l'arrondissement et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, a pris la décision de démanteler le campement de la rue Notre-Dame ce matin. Elle demande ce que l'arrondissement va faire pour aider les personnes qui ont tout perdu lors du démantèlement de leur campement.

Le maire suspend la séance à 19 h 53.
Le maire reprend la séance à 20 h 11.

Roxanne de Koninck — La citoyenne demande comment l'arrondissement peut fournir des lieux d'hébergement aux personnes qui étaient dans les campements démantelés.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Pierre-Guillaume Baron-Riopel — Le citoyen explique qu'un nombre élevé de jeunes enfants doivent traverser ou emprunter la rue Hochelaga pour se rendre à une garderie ou à l'école. Il demande si un plan d'apaisement de la circulation est prévu à court et moyen terme, afin d'assurer la sécurité des plus vulnérables.

Jean-François Bouchard — Le citoyen aimerait que l'arrondissement modifie sa réglementation pour permettre de stationner une roulotte ou un véhicule récréatif dans un stationnement privé de mai à septembre. Il ajoute que l'arrondissement

d'Anjou permet à ses citoyens de le faire.

Simon Claveau — Le citoyen demande pourquoi l'arrondissement a fait pression sur le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour évincer les sans-abris du campement Notre-Dame et pourquoi il l'a caché à la population.

Questions en présence

Rhys Buhl — La citoyenne demande si l'arrondissement s'assure des places disponibles en refuges ainsi que le suivi et la protection des personnes évincées avant de démanteler un campement.

Annie Lapalme — La citoyenne se présente comme intervenante auprès des personnes évincées de leur logement. Elle dit avoir demandé des rencontres à maintes reprises, mais elle ne sent pas de collaboration sincère de l'arrondissement, elle demande pourquoi.

Nathalie Ainsley — La citoyenne se présente comme membre du conseil d'administration de l'Association québécoise zéro déchet et membre du mouvement Mères au front. Elle explique que le don de la chaise des générations vient habituellement avec un engagement de la part de ceux qui la reçoivent. Elle demande si le conseil est prêt à s'engager par résolution à mettre les questions d'enjeux climatiques au cœur de leurs décisions.

Dominique David — La citoyenne se présente comme représentante de la Société d'animation de la promenade Bellerive. Elle voudrait comprendre pourquoi l'arrondissement a refusé de négocier une nouvelle entente, plutôt que d'attribuer le contrat à un autre organisme.

La période de questions se termine à 20 h 57.

CA24 27 0282

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024. Il est 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA24 27 0283

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024. Il est 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

CA24 27 0284

Adopter de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que présenté en retirant les points suivants :

- **40.14** Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre les usages « salle de spectacle » et « débit de boissons alcooliques » pour l'immeuble situé aux 3979-3989, rue Ontario Est - 1247562012.

- **40.15** Rendre une décision pour des travaux de transformation pour l'immeuble situé au 9605, rue Notre-Dame Est - 1240492002.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

_____

Déclarations des membres du conseil.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, remet en question les pratiques du conseil en matière de parole donnée aux citoyens. Elle juge que l'administration devrait se questionner sur sa façon de gérer les séances du conseil.

Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, rappelle l'importance de commémorer la tuerie de l'école Polytechnique qui a eu lieu le 6 décembre 1989.

Le maire suspend la séance à 21 h 36.
Le maire reprend la séance à 21 h 42.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, souhaite un très joyeux Noël et un bon temps des fêtes à tous les Tétreaultvilloises et Tétreaultvillois. Il souligne le départ de monsieur Taï Cory, directeur général de l'organisme Solidarité Mercier-Est. Il le remercie pour son dévouement et son travail. Il soulève un enjeu de financement pour les organismes de Tétreaultville et de Louis-Riel. Il croit que les fonds ne sont pas distribués de façon équitable entre les districts.

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, revient sur les moments d'indisciplines dans la salle au courant de la soirée. Il réitère le droit de tous les citoyens de prendre la parole lors de la séance. Il explique la façon dont les contributions financières sont accordées aux différents organismes dans chaque district.

_____

CA24 27 0285

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

_____

CA24 27 0286

Accorder une contribution financière de 115 000 $ à l'organisme Nature-Action Québec, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre du programme de soutien à l'adoption de produits écoresponsables. Approuver la convention et affecter une somme de 115 000 $ au surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Nature-Action Québec (NAQ), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 115 000 $ à Nature-Action Québec, dans le cadre du programme de soutien à l'adoption de produits écoresponsables pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'affecter une somme de 115 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'autoriser madame Véronique Belpaire, directrice de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1248461002

CA24 27 0287

Accorder une contribution financière de 100 000 $ à l'organisme PME MTL Centre-Est pour le projet de Fonds d'initiatives locales et approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et PME-MTL Centre-Est pour le projet de Fonds d'initiatives locales.

D'accorder une contribution financière totale de 100 000 $.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser Pierre-Paul Savignac, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1249879005

CA24 27 0288

Accorder des contributions financières aux deux organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 75 000 $, pour la période et le montant indiqué en regard à chacun d'eux, dans le cadre du programme Brigade neige. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :
D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisation la somme de 75 000 $, dans le cadre du programme Brigade Neige, aux organismes suivants :

Organisme	**Montant**
Accès-Travail de Montréal (ATM)	37 500 $
Programme d'Information sur le Travail et la Recherche d'Emploi de Montréal (PITREM)	37 500 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1245167001

CA24 27 0289

Accorder une contribution financière de 10 206 $ à l'organisme Le Chic Resto Pop inc., pour la période du 3 au 31 décembre 2024, pour le projet Magasin de partage de Noël et approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Le Chic Resto-Pop inc., pour la période du 3 au 31 décembre 2024.

D'accorder une contribution financière totale de 10 206 $.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1244252001

CA24 27 0290

Accorder des contributions financières aux neuf organismes désignés dans le sommaire décisionnel, totalisant la somme de 1 410 876 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Soutien aux camps de jour, pour les années 2025, 2026 et 2027. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 410 876 $, dans le cadre du programme Soutien aux camps de jour pour les années 2025, 2026 et 2027 aux organismes suivants :

Organisme	**Montant**
Association du Centre Pierre-Charbonneau	109 737 $
CCSE Maisonneuve	159 210 $
Centre communautaire Hochelaga	268 563 $
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat	71 280 $
Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires	61 044 $
Service des loisirs St-Clément (Montréal)	95 619 $
Service des loisirs St-Fabien	312 657 $
Service des loisirs St-Justin	139 494 $
Service des Loisirs Ste-Claire	193 272 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Julien HÉNAULT-RATELLE

20.05 1245521001

_____

CA24 27 0291

Accorder des contributions financières aux quatre organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 987 633 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Soutien aux loisirs en HLM, pour les années 2025, 2026 et 2027. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 987 633 $, dans le cadre du programme Soutien aux loisirs en HLM pour les années 2025, 2026 et 2027 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	**Montant**
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	203 817 $
Le Projet Harmonie	252 423 $
Centre des jeunes Boyce-Viau (CJBV)	255 363 $
GCC La Violence	276 030 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Julien HÉNAULT-RATELLE

20.06 1249686001

_____

CA24 27 0292

Accorder des contributions financières aux trois organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 788 562 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Soutien à la programmation jeunesse pour les années 2025, 2026 et 2027. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 788 562 $, dans le cadre du programme Soutien à la programmation jeunesse pour les années 2025, 2026 et 2027 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	**Montant**
Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc.	304 938 $
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	219 888 $
CCSE Maisonneuve	263 736 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1246156001

CA24 27 0293

Accorder des contributions financières aux neuf organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 1 302 495 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Soutien à la programmation des activités physiques et de loisirs, pour les années 2025, 2026 et 2027. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 302 495 $, dans le cadre du programme Soutien à la programmation des activités physiques et de loisirs pour les années 2025, 2026 et 2027 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	**Montant**
Service des loisirs St-Fabien	182 223 $
Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires	93 969 $
Centre communautaire Hochelaga	199 605 $
Comité de Surveillance Louis-Riel	47 085 $
Centre récréatif et communautaire (C.R.C) St-Donat	103 551 $
Services des loisirs St-Justin	152 076 $
Service des loisirs St-Clément (Montréal)	138 054 $
Service des Loisirs Ste-Claire	165 588 $
CCSE Maisonneuve	220 344 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Julien HÉNAULT-RATELLE

20.08 1249008001

CA24 27 0294

Accorder des contributions financières aux quatre organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 410 934 $, pour la période et le montant indiqué en regard de

chacun d'eux, dans le cadre du programme Soutien aux clubs sportifs, pour les années 2025, 2026 et 2027. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 410 934 $, dans le cadre du programme Soutien aux clubs sportifs pour les années 2025, 2026 et 2027 aux organismes suivants :

Organismes	**Montant**
Club de soccer Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	82 035 $
Baseball Tétreaultville	12 165 $
Club Gymnacentre inc.	181 686 $
Club Aquatique de l'Est de Montréal	135 048 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1249008002

_____

CA24 27 0295

Accorder une subvention de 250 000 $ à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour la mise en œuvre d'une série d'événements, d'animations et d'initiatives visant à dynamiser le projet de piétonnisation de la rue Ontario Est pour la saison estivale 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder une subvention de 250 000 $ à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour la mise en œuvre d'une série d'événements, d'animations et d'initiatives visant à dynamiser le projet de piétonnisation de la rue Ontario Est pour la saison estivale 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1249879004

_____

CA24 27 0296

Prolonger la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1er janvier au 2 mars 2025. Autoriser un montant additionnel de 51 068 $, taxes incluses, portant la valeur totale de la convention à 663 884 $, taxes incluses. Approuver la convention addenda à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver l'addenda à la convention de services, pour la période du 1er janvier au 2 mars 2025, entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau.

D'autoriser une dépense de 51 068 $, taxes incluses, portant la valeur totale de la convention à 663 884 $, taxes incluses.

D'autoriser l'arrondissement à recevoir les revenus perçus pour le compte de la Ville et à payer un pourcentage de 95 % de ceux-ci selon les modalités inscrites dans les aspects financiers du présent dossier.

D'autoriser la conservation de la totalité des revenus provenant des services connexes rendus, mais préalablement autorisés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de service au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1249365003

CA24 27 0297

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Cirque Hors Piste pour l'accueil, la surveillance et l'entretien ménager de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet, ainsi que la coordination de la location d'espace, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028, et ce, en contrepartie du prêt de locaux gratuits.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver une convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Cirque Hors Piste, pour assurer l'accueil, la surveillance et l'entretien ménager de l'édifice Emmanuel–Arthur-Doucet, durant les activités s'y déroulant ainsi que la coordination de la location d'espace, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028, et ce, en contrepartie du prêt de locaux gratuits.

D'autoriser l'arrondissement à recevoir les revenus de locations de salles et à payer un pourcentage de 88 % de ceux-ci selon les modalités inscrites dans les aspects financier du présent dossier.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de service au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1249147002

CA24 27 0298

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Sports Montréal pour la programmation, l'accueil, la surveillance et l'entretien du chalet du parc de la Promenade Bellerive de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 2 janvier 2025 au 18 décembre 2026 et autoriser une dépense de 226 000 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Sports Montréal, pour la programmation, l'accueil, la surveillance et l'entretien du chalet du parc de la Promenade Bellerive, pour la période du 2 janvier 2025 au 18 décembre 2026.

D'autoriser une dépense de 226 000 $, taxes incluses, pour la période visée par la convention de services.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Vote en faveur:	Alia HASSAN-COURNOL
Votent contre:	Alba ZUNIGA RAMOS Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.13 1246156002

_____

CA24 27 0299

Approuver la convention de services avec l'organisme Nature-Action Québec pour des services techniques et professionnels d'accompagnement des regroupements de citoyennes et de citoyens dans le cadre du programme des ruelles vertes, du 1er janvier au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense de 193 732 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Nature-Action Québec, pour des services techniques et professionnels pour l'accompagnement des regroupements de citoyennes et de citoyens dans le cadre du programme des ruelles vertes de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

D'autoriser une dépense de 193 732 $, taxes incluses, pour la période visée par la convention de services.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser Caroline St-Laurent, directrice de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1248803002

_____

CA24 27 0300

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Groupe HD Développement inc. pour les travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement résidentiel mixte projeté sur les lots 1 360 264, 1 360 273 et 4 324 664, localisés à l'est du boulevard de l'Assomption, entre

les rues Sherbrooke Est et Chauveau, en vertu du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le promoteur Groupe HD Développement inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement résidentiel mixte projeté sur les lots 1 360 264, 1 360 273 et 4 324 664 (plan complémentaire PC-039834), soit sur le site 3 du projet de HD Immobilier, localisé à l'est du boulevard de l'Assomption, entre les rues Sherbrooke Est et Chauveau, en vertu du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

D'autoriser Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1243642001

CA24 27 0301

Autoriser une dépense additionnelle de 24 388,89 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour couvrir les coûts additionnels liés au dépassement des quantités prévues au bordereau de l'appel d'offres 2023-065-P, dans le cadre du contrat attribué à Les Excavations Super inc., portant ainsi la dépense maximale des contingences à 331 831,44 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 24 388,89 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour couvrir les coûts additionnels liés au dépassement des quantités prévues au bordereau de l'appel d'offres 2023-065-P, dans le cadre du contrat attribué à Les Excavations Super inc., majorant ainsi la dépense maximale des contingences à 331 831,44 $, taxes incluses.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1246515001

CA24 27 0302

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la liste des projets suivants à inscrire sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de Montréal :

Projet 1: Sentier Jean Desprez;
Projet 2: Revitalisation du parc de la Bruère;
Projet 3: Promenade sereine sur Notre-Dame;
Projet 4: Accès Aqua;
Projet 5: Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics;
Projet 6: Prochaine station : Abris-vélos! Installation de supports à vélos sécurisés.

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits.

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1248879003

CA24 27 0303

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2025.

Lundi	3 février	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	3 mars	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	7 avril	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	5 mai	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	2 juin	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	7 juillet	Parc	À déterminer	18 h
Lundi	11 août	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	8 septembre	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	29 septembre	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	17 novembre	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30
Lundi	8 décembre	Salle du conseil	6854, rue Sherbrooke Est	18 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1243510004

CA24 27 0304

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 11 393 000 $ afin de financer les travaux de protection d'immeubles (RCA24-27006).

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 11 393 000 $ afin de financer les travaux de protection d'immeubles (RCA24-27006), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1244859002

CA24 27 0305

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 8 060 000 $ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA24-27007).

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 8 060 000 $ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA24-27007), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1244859004

CA24 27 0306

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 5 410 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA24-27008).

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 5 410 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA24-27008), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1244859003

CA24 27 0307

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1248945009

CA24 27 0308

Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur relié à l'événement « Initiation aux sports d'hiver », qui aura lieu le samedi 1er février 2025, au parc Pierre-Bédard, de 9 h à 19 h.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, pour l'événement « Initiation aux sports d'hiver » organisé par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, le samedi 1er février 2025, au parc Pierre-Bédard, de 9 h à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1241526010

CA24 27 0309

Édicter une ordonnance permettant l'implantation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes pour la garderie, située en face du 8676, rue Sainte-Claire.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 4), permettant l'aménagement d'une zone de stationnement limité à 15 minutes, d'environ 20 mètres, pour la garderie située en face du 8676, rue Sainte-Claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1242448004

CA24 27 0310

Édicter une ordonnance afin de fermer le terre-plein central de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de l'avenue de Repentigny et d'y limiter les manœuvres permises.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance afin de fermer le terre-plein central de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de l'avenue De Repentigny et d'y limiter les manœuvres permises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1248409021

CA24 27 0311

Approuver le retrait de 11 stationnements tarifés sur la rue Ontario Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver le retrait de 11 stationnements tarifés sur la rue Ontario Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1248409018

CA24 27 0312

Accorder une dérogation mineure permettant l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour le bâtiment situé au 4800, rue De Contrecœur.

Attendu que le maire, Pierre Lessard-Blais a exercé son droit de reconsidération en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c., C-19) dans le délai imparti, en regard de la résolution CA24 27 0275;

Attendu qu'il soumet la résolution au conseil pour qu'il la considère à nouveau;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure, sans changement, relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour le bâtiment situé au 4800, rue De Contrecœur, et ce, malgré les dispositions de l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec les conditions suivantes :

- Diversifier le choix des espèces d'arbres et d'arbustes destinés à la plantation;
- Remplacer l'essence « érable de Norvège » par une essence indigène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1247499004

CA24 27 0313

Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre un nombre de logements supérieur au nombre autorisé pour l'immeuble situé aux 2443-2447, avenue Jeanne-d'Arc.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel permettant un maximum de 16 logements pour l'immeuble situé aux 2443-2447, avenue Jeanne-d'Arc (lot 1 880 123), conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions de l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1245092005

CA24 27 0314

Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre un nombre de logements supérieur au nombre autorisé pour l'immeuble situé au 8934, rue de Marseille.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel permettant un maximum de quatre logements pour l'immeuble situé au 8934, rue de Marseille (lots 6 336 033 et 6 336 034), conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions de l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1245092006

CA24 27 0315

Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre la division d'un logement et autoriser un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour l'immeuble situé aux 4303-4307, rue Louis-Veuillot.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel en vue de permettre la division d'un logement et autoriser quatre logements pour l'immeuble situé aux 4303-4307, rue Louis-Veuillot, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions des articles 124 et 138.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1247562008

CA24 27 0316

Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre la réduction du nombre de logements et un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour l'immeuble situé aux 2380-2382, rue Saint-Germain.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre la réduction du nombre de logements et un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour l'immeuble situé aux 2380-2382, rue Saint-Germain afin de transformer un duplex en une maison unifamiliale, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions des articles 124 et 138 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec la recommandation de maintenir sur la façade du bâtiment, l'escalier, la porte et le balcon du 2e étage, afin de conserver l'apparence d'origine du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1247562011

CA24 27 0317

Accepter la somme de 56 800 $ que le propriétaire des lots projetés 6 623 808 et 6 623 809, situés sur le côté est de la rue De Saint-Just, doit transmettre à la Ville de Montréal à titre de frais de parcs.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accepter la somme de 56 800 $ que le propriétaire des lots projetés 6 623 808 et 6 623 809, situés sur le côté est de la rue De Saint-Just, doit transmettre à la Ville de Montréal à titre de frais de parcs, conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1246567001

CA24 27 0318

Nommer Evelyne Chicoine au poste de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 3 décembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De nommer temporairement madame Evelyne Chicoine, à titre de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 3 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1249744002

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2024.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l’ordre du jour est complété, le maire d’arrondissement, Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 23 h 09.

70.02

_____

_____	_____
Pierre LESSARD-BLAIS	Dina TOCHEVA
maire d'arrondissement	secrétaire d'arrondissement

_____

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.